

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2015

Présidence : M. Philippe Magnenat, Président

Le Président ouvre la séance avec la présence de 24 conseillers, 3 personnes se sont excusées et 1 personne absente. Les cinq membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

Le conseiller Olivier Magnenat nous rejoint, nous comptons donc 25 conseillers présents.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Rapport de la Commission de gestion sur la visite des bâtiments communaux
M. P. Reymond lit le rapport.

M. Ph. Guignard est surpris de la proposition de faire le local du nouveau garde-forestier dans le bâtiment de l'Hôtel des Trois Cœurs et appuie la décision de la Municipalité de créer ce local dans la Maison de commune au bas du village.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'accepter le rapport tel que présenté
- De prendre note des points soulevés
- De donner décharge à la Commission de Gestion pour son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

2 – Préavis et Rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du préavis 2015-07 relatif au budget pour l'exercice 2016

En l'absence du rapporteur, M. J.-M. Reymond, Mme Y. Stoeffler lit le rapport.

M. S. Teutschmann lit un rapport complémentaire fait par les autres membres de la Commission de Gestion et demande que ce rapport complémentaire soit joint au rapport initial.

Mme Y. Stoeffler s'excuse auprès du Conseil communal pour le travail sur le premier rapport succinct.

M. C. Languetin complète que les points du rapport complémentaire ont été discutés en séance entre la Commission de gestion et la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'adopter le budget de fonctionnement 2016 tel que présenté par la Municipalité, bouclant sur un excédent de charges de CHF 107'485.00
- D'adopter les remarques du rapport complémentaire

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

3 – Préavis municipal 2015-06 « Nouveau règlement communal pour la distribution de l'eau »

Le bureau propose la Commission suivante :

Guignard Philippe, Président

Schaeppli Angela

Perotti Danilo

Messeiller Stéphane

Guignard Blaise

Cette commission est acceptée à l'unanimité.

4 - Communications de la Municipalité et divers

M. Ph. Magnenat invite les conseillers à venir signer la liste d'entente communale pour les prochaines élections communales du 28 février 2016.

M. C. Goy informe que le chantier « assainissement » sera suspendu à mi-décembre et reprendra autour de Pâques selon les conditions.

L'éclairage public LED a été modifié sur tout le village sauf Rue du Collège.

Il nous annonce également une réorganisation de l'ORPC pour le District Jura Nord-vaudois.

Mme M. Fahrni demande si un marquage spécial sera fait pour ralentir le trafic. M. C. Goy répond que devant la fontaine vers la Cantine une petite chicane sera faite et si nécessaire d'autres mesures seront prises.

Mme M. Guyon annonce que le local des pompiers arrive en fin de travaux et qu'il y a une porte de plus à changer que prévu initialement.

M. F. Moffrand informe – « chantier assainissement » - que la route a été rétrécie d'environ 1m. La situation financière actuel est bonne avec même une économie d'environ CHF 150'000.00.

Une petite pollution a été constatée au puits du Nozenet, rien de grave. Ça va être traité de suite. La pose d'un système de traitement est à nouveau en discussion pour ce puits.

M. F. Moffrand précise encore que pour les autorisations de construire les lois sont toujours plus pointues et que la Municipalité doit être stricte.

M. G. Reymond informe que les baux pour les alpages sont reconduits pour 6 ans sauf le Cerney pour une année. La pose des clôtures sur le périmètre des alpages sera facturée à part.

Les baux pour les terrains sont également reconduits mise à part quelques parcelles qui ont été mises en soumission et seront réattribuées.

Le Parc Jura Vaudois sera l'hôte de la Conférence des parcs européens en octobre 2016 à la Vallée de Joux.

M. C. Languetin indique que les écoles vont changer d'horaires pour d'adapter au nouvel horaires CFF dès le 14 décembre 2015. Car postal a transmis que la course supprimée de 6h25 sera maintenu dès le 14 décembre 2015 après les diverses réclamations.

Le Président ajoute que le nouveau Règlement du Conseil communal sera mis en ligne prochainement. Il rappelle que le don de fin d'année de CHF 500.00 à l'Atelier Imagine à Vaulion. M. Philippe Guignard propose le statu quo.

A l'unanimité, les conseillères et conseillers attribuent un don de CHF 500.00 à l'Atelier Imagine à Vaulion.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 20h50.

Le Président
P. Magnenat

La Secrétaire
V. Meyer